

# VACCINATION

Principe de santé publique

## *I/ Définition*

Un vaccin anti- infectieux est 1 préparat° antigénique dérivée ou proche de l'agent infectieux et qui, inoculée à 1 sujet réceptif doit provoquer une réaction immunitaire spécifique et durable destinée à le protéger contre l'infection : c'est 1 immuno- prophylaxie active.

### **Vaccination =**

- introduction d'1 Ag ds l'organisme
- mise en alerte du système immunitaire : l'immunité cellulaire (macrophages, lymphocytes T cytotoxiques) ; l'immunité humorale (lymphocytes B, product° de différentes sortes d'Ac = IgG, IgM, ...)
- modifications des lymphocytes
- sensibilisation du receveur
- instauration d'1 mémoire immunitaire

## *II/ Principe de la vaccination*

Mettre en place de façon spécifique et durable les effecteurs humoraux et cellulaires du système immunitaire.

## *III/ Vaccinations obligatoires*

Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (DT Polio) et BCG (tuberculose).  
Les autres vaccinations ne sont que recommandées.